



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-09-2025 /

Dossier complet le : 26-09-2025 /

N° d'enregistrement : 006276/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'installation agrivoltaïque de Pamplie

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PAMPLIE LA BARAUDIERE PV

Raison sociale

Pamplie La Baraudiere PV

N° SIRET

91469314800019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Debonnet

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation d'un projet d'ombrières agrivoltaïques sur des parcelles actuellement exploitées comme prairie de fauche et grandes cultures sur la commune de Pamplie dans les Deux-Sevres. Les parcelles seront exploitées comme prairies de fauche avec paturage bovin. Les ombrières photovoltaïques seront compatibles avec les machines agricoles en proposant un passage large de 14 metres (espace inter-pieux) permettant la circulation des engins agricoles entre les rangs. Les panneaux seront dynamiques (trackers suivant la course du soleil) et généreront un ombrage partiel tournant (+60° à -60°, azimut à 30°), avec un pilotage automatique pour répondre aux besoins de l'exploitant ou en réponse aux conditions climatiques. L'emprise au sol du projet (panneaux photovoltaïques, postes électriques, citernes) sera de 30 156m², le taux de couverture des panneaux sera de 28%.

4.2 Objectifs du projet

La société TSE a développé une structure innovante agrivoltaïque, permettant d'apporter une protection aux terrains agricoles vis-à-vis des aléas climatiques de plus en plus prononcés, et de diminuer les besoins en eau, tout en contribuant au développement des énergies renouvelables. TSE a opté pour l'installation de panneaux photovoltaïques mobiles, avec une orientation contrôlée, permettant d'optimiser à la fois le rendement agricole (en modulant l'ombrage apporté à la culture) et la production électrique. On parle dans ce cas d'agrivoltaïsme dynamique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

ne assistance a maitrise d'ouvrage environnement est mandatee par TSE pour la duree du chantier. Avant le debut du chantier un rappel aux equipes travaux sera faite sur les enjeux environnementaux specifiques au site et les mesures environnementales a mettre en oeuvre. Le chantier de construction s'etendra sur une periode d'environ 6 a 10 mois et prevoit plusieurs phases : - Preparation du terrain, piste, cloture - Pose des cables et structures photovoltaiques - Installation des batiments techniques (PTR et PDL) - Connections et configuration des systemes - Inspection avec l'exploitant pour valider la proprete de la parcelle La circulation sur site respectera un plan strict de circulation afin de preserver au maximum le sol. Plusieurs dizaines de camions semi-remorques seront necessaires durant le chantier pour l'acheminement des modules photovoltaiques, des structures porteuses des modules et des autres aménagements (poste de livraison, postes de transformation, clotures, portails, elements de la base-vie).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation sera geree a partir d'un systeme de surveillance informatique, qui effectuera le monitoring des differentes composantes des ombrières agrivoltaiques. L'entretien et la maintenance des équipements sont realises par un prestataire 2 fois par an, durant toute la duree d'exploitation. L'entretien des plantations et le debroussaillage entre les poteaux et sous les panneaux est egalement realise par un prestataire dans le cadre du Plan de Gestion Environnemental. 2 Passages minimum par an sont prevus. La frequence pourra augmenter en fonction des regions et des besoins. Le nettoyage des panneaux n'est realise qu'en cas de performance degradee des panneaux. Si necessaire le nettoyage se fera via l'utilisation d'un camion-citerne. Aucun pompage ne sera realise dans les eaux superficielles ou souterraines. Conformement au code de l'environnement, un projet solaire est une installation qui se veut reversible. A l'issue de son demantelement, le sol sera entierement rendu a l'etat initial pour son usage agricole. Le demantelement sera garanti par TSE et est integre dans le plan de financement de l'exploitant. Il se fera avec les memes engins et outils que lors de l'installation et pendant une periode de 3 mois environ. Tout comme l'installation, le demantelement se fera a une periode ecologique favorable afin de limiter au maximum les impacts sur l'environnement tel que preconise dans le cadre des etudes environnementales. Le taux de valorisation d'un module PV en fin de vie de l'ordre de 94,7%.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombres de modules Puissance installée Surface projetée des panneaux au sol Emprise totale au sol (panneaux + batis + citerne) Longueur cloturée Surface cloturée du projet	(11100, nombre de modules) (7.16, MWc) (2.9, ha) (30156, m²) (1878, m) (14.6, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est couvert par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Gatine, dont la dernière procédure a été approuvée le 17/06/2025. Les parcelles concernées sont en zone A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe a plus de 500 m a l'est du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II n°540120128 "Vallee de l'Autize".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrete de protection de biotope le plus proche est situe a plus de 23 km au sud-est du projet. Il s'agit du n°FR3800395 "Ruisseau Du Magnerolles Et Bassin Versant".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le plan de prevention du bruit le plus proche concerne la D743, situee a plus de 7 km a l'est du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Un monument historique, "Croix de cimetiere", est situe a 1,2 km au nord-ouest du site. Les limites de son perimetre de protection sont a 700 m des limites du perimetre du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site d'etude est concerne en petite partie par des zones humides prelocalisees au niveau national, d'une probabilite de presence faible a moyenne. Aucun habitat caracteristique de zones humides n'a ete identifie. Les sondages pedologiques realises n'ont pas releve de zones humides pedologiques.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune n'est concernee ni par un PPRN ni par un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le territoire est concernee par la ZRE n°04003
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet est situe a 5 km du perimetre de protection rapprochee de captage le plus proche.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche se situe a plus de 500 m a l'est du projet. Il s'agit du site d'importance communautaire n°FR5400443 "Vallee de l'Autize".
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site disposera de 2 citernes d'eau (30m3) pour permettre la lutte contre les incendies. Elles seront remplies lors de la mise en fonctionnement du site par un camion citerne et feront l'objet d'un controle regulier.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de drainage ou de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne necessitera pas, ou tres peu, de terrassements.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La construction de la centrale necessitera d'apporter sur site tous les elements necessaire a l'installation des panneaux et au raccordement electrique.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La fabrication des panneaux, des postes, la creation des pistes, necessitent des ressources naturelles.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessitera pas de consommation d'eau en dehors des besoins lies a la securite incendie.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les impacts sur le milieu naturel seront tres limites compte tenu des tres faibles enjeux presents sur le site. La phase travaux sera la plus impactante en raison de la circulation des engins et de la necessite de creuser une tranchee pour le raccordement, entrainant du derangement des especes et le risque d'ecrasement d'individus. Le site etant une culture de cereales, des
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet est situe sur une parcelle agricole. La conception de la centrale solaire permettra le maintien de cette activite sur le site et limitera ainsi considerablement l'impact sur la surface cultivable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par les risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerne par une exposition moyenne au retrait-gonflement des argiles. Il est egalement situe dans une zone a sismicite moderee.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Seule la phase travaux engendrera une augmentation temporaire du trafic. En phase exploitation, le passage ponctuel d'agents de maintenance aura également lieu.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase travaux sera temporairement source de bruit. A leur issue, la centrale solaire n'émettra aucune nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux pourra entraîner des vibrations. Celles ci seront limitées et temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux pourra entraîner des vibrations. Celles ci seront limitées et temporaires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne sera pas éclairé de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase travaux peut entraîner l'émission de poussières et sera à l'origine d'émissions de CO2 en lien avec les déplacements des engins de chantier et les mouvements de matériaux. Aucun rejet n'est attendu en phase exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des terrassements localisés pourront nécessiter l'export de terre végétale hors du site. En phase chantier, les déchets domestiques émis par le personnel intervenant sur le site seront triés et exportés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'implantation d'une centrale photovoltaïque dans un paysage agricole implique nécessairement un impact paysager. Toutefois, un ensemble de mesures sont prises pour favoriser une intégration harmonieuse du projet dans le paysage ; l'impact est considéré comme faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est conçu pour concilier l'usage agricole du site avec la production d'électricité renouvelable. À ce titre, l'activité agricole sera maintenue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Château d'eau (Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)) sur la commune de Surin à 975 m au sud. Parc agrivoltaïque de la Billardière (Société Nova France Energy) sur la commune de Cours à 565 m au sud. Parc éolien (Société PE de Cours (VALECO)) sur la commune de Cours à 2,5 km au sud-est (éolienne la plus proche). Parc éolien dit « de Fenioux » (Société 3D Energies) sur la commune de Fenioux à 3,7 km à l'ouest (éolienne la plus proche). Parc éolien de Preneau (Société des éoliennes de Preneau) sur les communes de Pamplie et Xaintray à 200 m au sud (éolienne la plus proche). Les incidences cumulées relatives à ces projets sont détaillées dans la note environnementale du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le details des mesures est disponibles dans les annexes volontaires (note ecologique, environnementale et paysagere). Les mesures principales etant le maintien et le renforcement des haies, le traitement paysager des elements techniques, la realisation des travaux selon un calendrier adapte aux especes, la mise en place d'une cloture permeable a la petite faune.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La démarche environnementale mise en oeuvre a permis d'identifier les enjeux environnementaux et d'élaborer un projet de moindre impact, conduisant à la définition de différentes mesures d'évitement et de réduction. Le projet aura par ailleurs un impact positif sur l'environnement par la production d'énergie renouvelable décarbonée contribuant à la transition et à l'autonomie énergétique du territoire, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et à l'amélioration de la qualité de l'air. Au regard de l'analyse de l'état initial de l'environnement, des impacts potentiels du projet et des mesures d'évitement et de réduction mises en place afin de garantir des impacts résiduels non significatifs, la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Bayard

Prénom

Qualité du signataire Directeur d'agence TSE de La Rochelle

À La Rochelle

Fait le 26-09-2025

Signature du (des) demandeur(s)